

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), Mme DUGUET Nicole (Pouvoir à Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte), Mme PELMOINE Agnès (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme PERRIER Sylvie (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

Affiché le : 23/05/2019

### 1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir. Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. La commune souhaitait s'inscrire dans cette démarche de solidarité mais au vue de la clôture de la collecte par la Fondation du Patrimoine, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de ne pas allouer de subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas allouer de subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de Notre-Dame de Paris.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que  
dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire**  
**Jean-Louis NOUHAUD**

